

**Conseil des Arts et de la Culture  
de Vaudreuil-Soulanges**

États Financiers

31 décembre 2022

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1 - 3
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
<b>NOTES COMPLÉMENTAIRES</b>	8 - 11

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du conseil d'administration de  
**Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BECO sncrt.*

1

Vaudreuil-Dorion,  
Le 9 février 2023

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

---

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

4

## RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Produits</b>		
Subventions		
– MRC de Vaudreuil-Soulanges (note 5)	352 439 \$	353 275 \$
– Emploi Québec - Planification stratégique	2 915	-
Commandites et conférences	-	250
Revenus de gestion de projets	10 985	5 000
Revenus d'intérêts	179	185
	<u>366 518</u>	<u>358 710</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	194 346	190 497
Projets, programmes et promotion	152 024	155 315
Formations, congrès et colloques	269	350
Frais de bureau et déplacements	3 984	3 242
Planification stratégique	5 340	-
Honoraires professionnels	6 834	5 740
Cotisations, taxes et permis	2 369	2 151
Frais bancaires	1 352	1 415
	<u>366 518</u>	<u>358 710</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE  
VAUDREUIL-SOULANGES**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

<b>NON AFFECTÉ</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b><u>Total</u></b>	<b><u>Total</u></b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>14 304 \$</b>	<b>14 304 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b><u>14 304 \$</u></b>	<b><u>14 304 \$</u></b>

---

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

6

## BILAN

au 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	192 805 \$	140 604 \$
Débiteurs (note 3)	<u>5 609</u>	<u>7 746</u>
	<u>198 414 \$</u>	<u>148 350 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer (note 4)	36 641 \$	28 111 \$
Apports reportés (note 5)	<u>147 469</u>	<u>105 935</u>
	<u>184 110</u>	<u>134 046</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>14 304</u>	<u>14 304</u>
	<u>198 414 \$</u>	<u>148 350 \$</u>

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE  
VAUDREUIL-SOULANGES**

7

**FLUX DE TRÉSORERIE**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Rentrées de fonds	410 010 \$	289 658 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(357 988)	(352 954)
Intérêts encaissés	<u>179</u>	<u>185</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>52 201</b>	<b>(63 111)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>140 604</u>	<u>203 715</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>192 805 \$</u>	<u>140 604 \$</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		
Encaisse	<u>192 805 \$</u>	<u>140 604 \$</u>

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

8

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

### 1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Cet organisme a pour but de représenter le milieu culturel de Vaudreuil-Soulanges, concerter et harmoniser les actions culturelles.

L'existence de l'organisme dépend principalement de l'obtention continue des contributions financières en provenance de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### **Comptabilisation des produits**

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées et les revenus de gestion de projets et de conférences, lorsqu'ils sont facturés.

#### **Apports reçus sous forme de services**

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire incluant les découverts bancaires.

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

9

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

### 3- DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
MRC de Beauharnois-Salaberry	- \$	5 000 \$
Emploi-Québec	<b>2 915</b>	-
Taxes à la consommation	<b>2 694</b>	2 746
	<u><b>5 609 \$</b></u>	<u>7 746 \$</u>

### 4- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Fournisseurs	<b>32 417 \$</b>	23 964 \$
Salaires et vacances courus	<b>4 224</b>	4 147
	<u><b>36 641 \$</b></u>	<u>28 111 \$</u>

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

10

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

### 5- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre <u>2021</u>	Encaissés au cours de l'exercice	Constatés à <u>titre de produits</u>	Solde au 31 décembre <u>2022</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges				
- Fonctionnement et autres projets annuels	<u>105 935 \$</u>	<u>393 973 \$</u>	<u>352 439 \$</u>	<u>147 469 \$</u>

### 6- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2022.

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

### 7- INCIDENCE DU CORONAVIRUS (COVID-19) SUR LES ÉTATS FINANCIERS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme pandémie mondiale.

L'organisme a poursuivi ses activités malgré la pandémie. Par contre, il a revu son budget et mis sur pieds des projets plus adaptés à la situation.

# CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

11

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2022

### 7- INCIDENCE DU CORONAVIRUS (COVID-19) SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

L'organisme n'a pas subi de perte de produits en décembre 2022 par rapport à décembre 2021 en lien avec la pandémie. Ses charges de fonctionnement ont varié proportionnellement aux produits pour ces deux exercices.

L'organisme prévoit que les impacts sur ses flux de trésorerie futurs ne seront pas majeurs.

À la date de la mise au point définitive des états financiers, la direction ne prévoit pas de changements sur ses états financiers et s'il y a lieu, toute perturbation serait selon elle comptabilisée au moment où l'impact serait connu et lorsqu'il pourrait faire l'objet d'une évaluation.